



Réunion bilatérale au MESRI le 26 mars 2019

Sud Éducation et Sud Recherche EPST ont été reçus au MESRI le 26 mars 2019 par Nicolas Castoldi (NC, directeur de cabinet adjoint de la Ministre => devenu depuis Directeur de cabinet) et Pierre Coural (DGRH du Ministère en charge du personnel enseignant et recherche).

La délégation Sud était composée de Marie-Bernadette Albert (SudRE, Irstea, MBA), Florence Boillot (SudRE, Ifsttar, FB), Janique Guiramand (SudRE, CNRS, JG), Mikael Motelica (Sud Éduc, Univ Orleans, M) et Denis Orcel (Sud Éduc, Univ de Montpellier, DO).

Nous commençons par nous présenter brièvement.

En préambule, NC nous informe qu'il s'agit d'un temps d'échange sur l'ensemble des sujets même si cette réunion se situe dans le cadre des concertations sur la future Loi pluriannuelle de programmation de la recherche (LPPR).

Il rappelle l'annonce par le premier ministre aux DU CNRS de la préparation de cette Loi. Il dit qu'il y aura un volet budgétaire ce qu'il n'y a jamais eu depuis la Loi de 82, et que celle-ci devra fixer des objectifs :

Les groupes de travail (GT) s'organise autour de 3 grands sujets :

- Le financement
- L'attractivité et les carrières
- L'innovation et la recherche partenariale

Les groupes doivent faire remonter leurs propositions d'ici l'été pour un projet de loi qui serait rédigé au 2nd semestre et présenté au parlement au 1er semestre 2020.

Ils ont fait le choix que les organisations syndicales ne seraient pas dans les GT, mais elles pourront échanger avec le cabinet sur les différentes questions.

La DGRH a dans sa feuille de route la responsabilité du dialogue social sur les chantiers RH sur lesquels ils veulent avancer.

NC indique qu'une loi de programmation implique d'investir plus d'argent, mais le quantum dépendra de la discussion sur la Loi, qui doit impliquer la communauté la plus large possible. *[NDLR : entre les lignes, ça signifie qu'il n'y aura du pognon que si la communauté montre sa bonne volonté à « réformer » massivement le système... C'était déjà dans le discours de P. Batiste au CNESER].*

Nous indiquons que nous préférons commencer par aborder les sujets d'actualité avant d'en venir à la LPPR.

Fusion Inra/Irstea

MBA : Ce qui était annoncé au départ comme un « rapprochement », puis une fusion revient de fait à une absorption de l'Irstea par l'Inra, puisque le décret constitutif - comme nombre de textes règlementaires - de l'Inra est maintenu. Notre syndicat n'a jamais eu une posture de stricte opposition à la fusion mais a toujours

dit qu'il était indispensable de résoudre certaines questions avant la fusion : i) la question du décalage de soutien de base entre les 2 établissements (il ne s'agit pas de répartir la pénurie) ; ii) la question de la tutelle environnement : il n'y a aucune logique à créer un établissement dit d'environnement sans qu'il y ait cette tutelle. iii) l'unification du budget sur le seul programme 172, l'Irstea étant le seul EPST dont le budget émergeait sur 2 programmes de la LOLF (Recherche et agriculture), ce qui a souvent posé problème, les 2 programmes n'étant pas traités pareils par exemple pour les mises en réserve.

Les directions nous ont transmis le projet de décret organique du futur établissement mais n'apportent aucune réponse à ces questions préalables. Nous ne voulons pas d'une fusion au rabais, avec une dotation qui ne permettra même pas de financer la recherche (comme c'est le cas pour l'Irstea actuellement). On ne veut pas non plus d'un établissement à 2 vitesses avec des structures plus ou moins dotées en fonction de leur appartenance antérieure à la fusion. Mais il ne s'agit surtout pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul. L'État doit faire un effort pour que la fusion se passe bien. Tout le monde sait qu'une fusion d'établissement engendre un surcoût.

Pour l'instant ce qui se prépare est une fusion qui court à l'échec. De plus le contrat d'objectif de l'Inra vient juste d'être signé par le ministère. Si on s'en tient là c'est tout un tas de thématique de recherche qui risquent de disparaître, des pans entiers de la recherche environnementale vont disparaître.

Fusion Ifsttar/Upem

FB : C'est la première fois qu'un EPST va disparaître... Fondu dans une université dite « nationale ».

Toutes les organisations syndicales de l'établissement se sont prononcées contre la perte de personnalité morale de l'organisme.

Un sondage a été réalisé auprès des agents, il y a eu 67% de répondant-e-s ce qui montre l'intérêt pour la question. 74% des agent-e-s sont contre le fait de perdre la personnalité morale et 8% sont pour le projet de fusion. 62% sont pour le regroupement sans perte de personnalité morale.

Un courrier a été envoyé à Monsieur de Rigny, Ministre de la tutelle principale de l'Ifsttar (MTES).

De fait il va s'agir d'une disparition de l'EPST. Que deviennent les statuts des personnels ? Que vont devenir les chercheur-e-s qui sont à 100% sur la recherche et ne font pas d'enseignement ? L'expertise de l'Ifsttar va se trouver affaiblie car diluer dans différents thèmes. L'université est organisée par discipline, alors que l'Ifsttar se concentre sur des objets de recherche dans un domaine. Cela va forcément entraîner des modifications dans les procédures et dans les services, et provoque déjà du malaise et de la souffrance au travail. 20% des collègues disent qu'ils/elles veulent partir. On nous parle d'une « expérimentation », mais quelle possibilité de retour en arrière y aura-t-il ? C'est totalement utopique de penser que ce sera possible... Il faut pouvoir garder l'autonomie de l'Ifsttar, sur le plan budgétaire mais aussi de la cohérence scientifique.

Il y a un profil asymétrique et atypique de l'Ifsttar par rapport aux autres établissements qui vont entrer dans UGE : Les 2/3 de l'Ifsttar sont hors Ile-de-France. Les recherches sur les sites distants sont impliquées dans des collaborations locales.

NC : Ce ne sont pas des fusions à des fins d'économie. L'objectif c'est qu'il y ait des opérateurs visibles. Il ne s'agit de projets de nature budgétaire.

Pour la fusion Inra/Irstea, il y a une différence de taille entre les 2 établissements. Pour la rédaction de textes, c'est juste pour cette raison technique qu'on repart des textes de l'Inra. Les Ministres ont pris le soin d'accompagner le processus de fusion.

Concernant la tutelle environnement, il comprend le symbole. L'important c'est que les missions soient reprises et confirmées. Avoir trop de tutelles c'est des fois ne plus en avoir du tout, donc c'est augmenter les risques. Surtout que ces tutelles ne sont pas toujours d'accord entre elles...

Le MESRI est capable de garantir la médiation sur les missions qui doivent être reprises et donc financées. Il est prévu un point d'étape avec le Ministère. Les 2 ministres y sont très attachés.

Concernant la fusion Ifsttar/Upem, celle-ci ne peut pas signifier la fin du rayonnement national de l'Ifsttar. Il s'agit d'un projet original. Il veut bien que nous sollicitons un temps d'échange sur le sujet lors d'une prochaine entrevue.

On aborde ensuite le sujet de la future LPPR. On commence par quelques éléments de contexte. En préalable on souligne qu'on a rapporté les documents qu'on avait rédigé pour les assises de 2012 car malheureusement la situation n'a pas changé voire a empiré, et que pour nous les solutions sont toujours les mêmes.

DO : Outre la capacité insuffisante de financement de la recherche publique, on est dans une situation avec les ordonnances sur les regroupements qui génère beaucoup de confusion auprès des agents. Concernant la méthodologie, on se méfie des « larges consultations » qui sont très pratiquées par ce gouvernement, et se basent sur des questions orientées qui induisent l'acceptation d'un principe et passent à côté de l'essentiel. Dans notre cas : qu'est-ce qu'on veut en terme de recherche publique, et ne pas aborder ça par un système utilitariste, qui se concentre sur la finalité de la recherche.

On a complexifié le système à coup de simplification. Les collègues ne le comprennent plus et donc laissent faire des dirigeants qui font leur propre politique. Exemple de rapprochements en cours à Montpellier qu'on apprend par la presse et la communication c'est que c'est le fruit d'un travail commun alors qu'en fait c'est juste les choix d'un groupe d'initiés. Il n'y a pas de véritable dialogue social. Le partenaire social préféré du ministère c'est la CPU ! Les paroles des organisations syndicales n'ont aucun effet.

JG : Nous constatons que les revendications et les constats des documents que nous avons rédigés pour les assises de la recherche en 2012 restent toujours valables. Nous insistons sur la défense du statut des fonctionnaires indispensable pour effectuer notre mission de service public et du financement publique pour la recherche publique et notamment pour son indépendance. Nous nous opposons aux financements par projet notamment via l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) alors que les budgets récurrents des laboratoires se sont asséchés. Quel bilan a-t-on fait de l'ANR ? En dehors de générer des précaires. En a-t-on seulement fait un bilan sur la qualité de la recherche ? Quel nombre/qualité de publications réellement issus de ces financements ?

Et avec la loi de réforme de la FP ce sera encore plus de CDD, et surtout le contrat de projet qui va engendrer la précarité à vie.

DO : Un élément essentiel de l'attractivité c'est les conditions de travail réelles qui se dégradent et diminuent l'attractivité. Faute de moyen, il n'y a quasiment plus de TP à la fac, et donc on multiplie les stages dans les laboratoires. Quand les étudiants arrivent dans les labos, c'est ce qu'ils y découvrent qui leur donne à voir les perspectives... Au-delà du salaire, l'attractivité est aussi liée au statut et à la manière de faire de la recherche. Ce qui est important c'est dans quelles conditions on fait notre travail ; dans les métiers de la fonction publique, les agents acceptaient d'être moins bien payés que dans le privé car ils avaient une mission qui donne un sens à leur travail (la vocation).

DO/MBA : Les collègues sont attachés-e-s au service public. Mais lorsque c'est l'innovation marchande qui devient l'objectif premier la plupart sont déstabilisés-e-s et on a une perte d'attractivité. Quand on privilégie la compétition plutôt que le travail commun, on s'attaque aussi à l'attractivité de nos métiers. Il faut

restaure le sens du travail et lutter contre les inégalités. La recherche doit être financée par du récurrent. La notion de financement sur projet n'a pas de sens ; les titulaires comme les contractuel-le-s travaillent sur des projets de recherche... Avec le financement sur projet on crée une population de collègues à deux vitesses.

MM : Depuis la LRU, la cure d'austérité est devenu un mode de gestion, avec la menace permanente de la mise sous tutelles des universités. On voit disparaître des cours, des TD, des TP. Le gel des postes dégrade les conditions de travail des collègues et les conditions d'étude des étudiants. On s'interroge sur le devenir des « équipes d'accueil » CNRS à l'université.

NC : Pour créer une équipe d'accueil, jusqu'à présent il fallait un feu vert ministériel. Ils vont maintenant supprimer cette procédure administrative. L'objectif n'est pas de détruire la structure, mais de laisser les établissements autonomes gérer et donc décider de leur création ou pas.

NC : Nous devons assumer nos parts d'accord et de désaccord. Le principe initial c'est qu'il peut y avoir des évolutions. La LPPR est un moyen de donner du temps et de l'argent à la recherche qui est d'abord une recherche fondamentale et pour les connaissances. Ne pas faire que de la recherche utilitaire finalisée, cofinancée par le privé. La LPPR est une loi budgétaire, mais pas une planification de type SNR ou SNRI ; il s'agit d'investir globalement dans la recherche et de ne pas faire de sectorisation fine sur tel ou tel sujet.

La recherche est mue par ses logiques propres pour le développement de la science. Mais ça n'empêche pas de la diffuser et de faire du partenariat. Nous devons aller chercher des financements privés y compris sur de la recherche non-applicative.

Dans la LPPR il y aussi le sujet de la recherche privée et de son financement. C'est l'investissement dans la recherche fondamentale qui diffuse.

Il n'est pas question de toucher au statut ni à l'existence des EPST. Quid des conditions de travail ? Oui mais le problème de rémunération est un problème majeur car le niveau de décrochage qui a été atteint pose question. Il n'y a pas de porte ouverte sur le point d'indice. On veut combler les écarts avec de l'indemnitaire, mais aussi laisser une part d'individualisé. Le ministère souhaite vraiment traiter la question des rémunérations. Et aussi rendre du temps aux uns et aux autres. On est dans un système qui a été beaucoup trop loin dans la complexification. Il y a une dimension de principe qui est : pas d'opposition au système de recherche sur projet, mais aussi une dimension matérielle qui pose problème. Les communautés doivent pouvoir dire ce qu'elles souhaitent.

DO : Le problème c'est qu'on commence par poser les questions avant même d'avoir débattu de la situation. Il faudrait faire l'inverse

MBA : Le point clé c'est qu'il faut une augmentation des moyens de manière réelle et aussi avoir le courage de rompre avec la politique actuelle. Les textes sur le financement de la recherche très largement votés au CNESER reflètent la position de la communauté et sont très clairs là-dessus. Attention, il faut des financements publics aussi pour la recherche finalisée pour assurer une indépendance de l'expertise. Et aussi ne pas mélanger les sources de financements. Il ne faut pas non plus que ce soit certaines entreprises qui s'accaparent les résultats de la recherche, il faut qu'ils soient ouverts à toutes et tous.

NC : Au global il y aura forcément plus d'argent avec la LPPR...